



Ordonnance de télécom CRTC 2012-15

Version PDF

Ottawa, le 12 janvier 2012

Le Conseil **approuve** la demande tarifaire suivante. Aucune observation relativement à la demande n'a été reçue. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance.

Demandeur	Avis de modification tarifaire	Date de la demande	Date d'entrée en vigueur
Vidéotron ltée	40	le 1 ^{er} mars 2011	le 12 janvier 2012

Secrétaire général